

HIPPODAMOS DE MILET : ÉVOLUTION OU RÉVOLUTION DES STRUCTURES SPATIALES URBAINES ?

Gabriela Cursaru

Résumé

Limitation déterminée du nombre des citoyens, division tripartite du corps civique de la *polis* en classes sociales, division fonctionnelle du territoire de la ville en trois lots, division tripartite des lois en espèces juridiques liées aux trois genres de délits: telles sont les célèbres innovations opérées par Hippodamos à Milet et au Pirée au cours du Vème siècle grec. Le *zoning* fonctionnel hippodamien nous propose une autre grammaire spatiale qui rend compte à la fois de la rationalité et de la géométrie des structures civiques et des programmes idéologiques dont elles constituent l'expression. L'urbanisme ionien classique ainsi esquissé, constitue-t-il une révolution des manières d'agencement du territoire de la cité grecque ou un rayonnement des paradigmes architecturaux expérimentés dans le milieu colonial de la Sicile du VIIe s. av. J.-C. ?

Ἴπποδάμος δὲ Εὐρυφῶντος Μιλήσιος, ὃς καὶ τὴν τῶν πόλεων διαίρεσιν εὗρε καὶ τὸν Πειραιᾶ κατέτεμεν, γενόμενος καὶ περὶ τὸν ἄλλον βίον περιττότερος διὰ φιλοτιμίαν οὕτως ὥστε δοκεῖν ἐνίοις ζῆν περιεργότερον τριχῶν τε πλήθει καὶ κόσμῳ πολυτελεῖ, ἔτι δὲ ἐσθῆτος εὐτελοῦς μὲν ἀλεινῆς δέ, οὐκ ἐν τῷ χειμῶνι μόνον ἀλλὰ καὶ περὶ τοὺς θερινοὺς χρόνους, λόγιος δὲ καὶ περὶ τὴν ὅλην φύσιν εἶναι βουλόμενος. πρῶτος τῶν μὴ πολιτευομένων ἐνεχειρήσέ τι περὶ πολιτείας εἰπεῖν τῆς ἀρίστης.¹

Grâce à ce passage aristotélicien, le nom d'Hippodamos de Milet reste attaché à travers les siècles de l'invention du plan orthogonal des cités, depuis dit *hippodamien*, et de l'élaboration théorique d'un projet politique constitutionnel. Disciple de l'école de Milet dans la lignée de Thalès et de ses successeurs, philosophe de la nature, théoricien politique, architecte², météorologue³, urbaniste, il a assisté et peut-être participé à la reconstruction de sa cité, détruite par les Perses, a collaboré et mis ses idées en pratique sur le terrain au Pirée sous la « direction » de Thémistocle, a été peut-être l'un des compagnons les plus notables des contingents de missionnaires envoyés par Périclès afin de fonder la colonie panhellénique de Thourioi. La bio-

¹ Arist. *Pol.* 1267b22–30.

² Selon *Anecdota Graeca*, s.v. Ἴπποδάμεια ἀγορά (Bekker; cf. 39 1–5 D.K., I, 389–391) : Ἴπποδάμεια ἀγορά: τόπος ἐν τῷ Πειραιεῖ, ἀπὸ Ἴπποδάμου Μιλήσιου ἀρχιτέκτονος ποιήσαντος Ἀθηναίους τὸν Πειραιᾶ καὶ καταταμόντος τῆς πόλεως τὰς ὁδοὺς et Harpocration, s.v. Ἴπποδάμεια (= 39.3 D.K.) : Δημοσθένης ἐν τῷ πρὸς Τιμόθεον ἀγορὰν φησὶν εἶναι ἐν Πειραιεῖ καλουμένην Ἴπποδάμειαν ἀπὸ.

³ Selon la tradition lexicographique alexandrine, Photius s.v. Ἴπποδάμον νέμησις et Hésychius s.v. Ἴπποδάμον νέμησις (= 39.3 D.K.) : τὸν Πειραιᾶ Ἴπποδάμος Εὐρυφῶντος παῖς ὁ καὶ μετεωρολόγος διεῖλεν Ἀθηναίους. οὗτος δὲ ἦν καὶ ὁ μετοικῆσας εἰς Θουριακοὺς Μιλήσιος ὢν. En ce qui concerne les réserves à l'égard de la fidélité des restitutions moyennées par la tradition lexicographique, voir Gorman (1995 : 393 et 394, n. 21), qui renvoie aux commentaires de C. F. Ranke, *De lexicis Hesychiani vera origine et genuina forma commentatio*, Leipzig, 1831. Également, voir l'article de Hans Gärtner dans *RE* s.v. Hésychios (1) 2 c. 1120. Pour un plus ample et détaillé réquisitoire du témoignage de Photius, voir Burns (1976).

graphie même d'Hippodamos est extrêmement hésitante. Les dates anciennes concernant sa biographie se prêtent à des inépuisables jeux combinatoires bourrés de contradictions qui restituent une chronologie tellement « généreuse » qu'elle dépasse un siècle: tandis qu'une scholie d'Aristophane nous rapporte qu'il traça le plan du Pirée κατὰ τὰ Μηδικά⁴, donc tantôt au cours des années qui ont suivi les batailles de Salamine (480) et de Platées (479), tantôt à une date antérieure à la paix de Callias (448), Strabon nous apprend que l'« on dit » (ὡς φασί) qu'Hippodamos aurait tracé le plan de Rhodes en 408/7⁵. Entre ces dates extrêmes, il n'est pas possible de remplir les lacunes, de les concilier ou d'établir une concordance sinon juste, du moins raisonnée⁶. Quant au statut professionnel d'Hippodamos, les sources anciennes, bien qu'aussi précaires, sont plus convergentes⁷: toutes les compétences allouées à Hippodamos (architecte/ météorologue/ philosophe de la nature) forment une triade entre les termes de laquelle il n'y a aucun désaccord, selon le caractère extrêmement polyvalent de la tradition de l'école milésienne qui foisonna de véritables encyclopédistes et de bricoleurs dans tous les genres de l'esprit.

Malgré l'ample diffusion de la *Politique* aristotélicienne, mais en absence de tout texte hippodamien proprement-dit, la mémoire d'Hippodamos reste encore impossible à restituer dans toute sa cohérence. Poursuivi par la malchance d'être acteur dans une époque historique (celle de Périclès) et dans un ouvrage (celui-ci d'Aristote) qui peuvent faire, tous les deux, par leurs natures, l'objet de toute sorte d'interprétations, manipulations, remaniements et annexions historiographiques, Hippodamos reste encore un grand inconnu et notamment un théoricien inclassable. Inclassables sont en égale mesure les cadres de sa biographie, son savoir-faire et son savoir-vivre: personnage extravagant et rocambolesque, la chevelure abondante et la vestimentation luxueuse d'Hippodamos sont tenues soit pour avoir eu une descendance ionienne, laconienne, perse, soit pour avoir subi l'influence du milieu pythagoricien. L'ampleur ostentative de ses vêtements, d'une part et ses manières habilement cultivées et savamment entretenues de vivre et de se soucier de sa célébrité d'autre part, forment une paire d'attributs, déjà prémisses d'un personnage hors pair. Bien que tout cela puisse paraître un fatras d'observances sans relation nécessaire au profil d'Hippodamos, peut-être son extravagance « originale » même, en tant que « signe »

⁴ Aristoph., *Cav.*, 327. Voir aussi Thuc. I, 93, 3, qui attribue le début de la reconstruction du Pirée à l'archontat athénien de Thémistocle.

⁵ Strab., XIV, 2, 9.

⁶ *Pro* : par exemple, Lavedan (1966 : 123 sq.); Szidat (1980 : 36 sq.); Nachtergaele (1988 : 10). *Contre* : pour Wycherley (1964), il n'y aurait aucune raison de lui refuser la paternité du plan de Rhodes, que lui attribue Strabon.

⁷ La seule source déconcertante est constituée par le *Florilège* de Stobée, qui range Hippodamos parmi les disciples de Pythagore et en tant qu'auteur d'un traité politique de même extraction portant le titre Ἰπποδάμου Πυθαγορείου ἐκ τοῦ Περί πολιτείας, sous lequel Stobée transmet quatre fragments (éd. Hense: IV, 1, 93–95 et IV, 34, 71). La même source (IV, 39, 26) nous restitue un certain Hippodamos dit “de Thourioi”, auteur du traité Περί εὐδαιμονίας, en fait l'œuvre d'un Hippodamos pythagoricien tardif. Les quatre fragments du Περί πολιτείας transmis par Stobée ne s'avèrent ni des fragments hippodamiens, ni des résultats précaires d'un travail de seconde main fondé sur le remaniement des renseignements aristotéliciens, selon la présupposition de Fabricius, *RE*, s.v. Hippodamos, VIII, 2. c. 1734. Dans le même sens, voir aussi l'analyse d'Erdmann (1884 : 202–204). D'après l'industrielle analyse exercée par Delatte (1922), ces fragments se confirment être apocryphes et l'on se voit en l'absence d'aucune raison de supposer la survivance des miettes du projet politique hippodamien ou le rattachement d'Hippodamos à l'école pythagoricienne.

indéniable d'un esprit astucieux, constitue un ingrédient qui explique, sans justifier ou légitimer, les ruses des rhétoriques postérieures entamées notamment par les Modernes du XIXe s. qui propageront l'image d'un Hippodamos réformateur *révolutionnaire*. Inclassable est l'orientation politique de son projet constitutionnel, arrogé par toutes les couleurs du spectre politique : il a passé en tant que conservateur, voire réactionnaire, en préfigurant les théories oligarchiques de la fin du Ve s.; ensuite, il a passé également comme système aristocratique ou système oligarchique-aristocratique; finalement il passe en tant que système démocratique, égalitaire, voire révolutionnaire⁸. Inclassable aussi est l'origine de son principe de division tripartite, partagée entre les influences subies de la part de la triade harmonique du pythagorisme ancien, de celle d'Anaximandre ou de celle d'Ion de Chios⁹.

Tous ces jeux inclassables d'oscillations font que le Milésien se réjouisse d'une postérité ingrate, détériorée non par l'oubli, mais intensément partagée entre deux pôles extrêmes: d'une part, ceux pour lesquels Hippodamos passe en tant que personnage *révolutionnaire* qui a créé une nouvelle formule en matière d'urbanisme, consacrée en tant que telle jusqu'aujourd'hui; d'autre part, ceux pour lesquels Hippodamos est tenu pour *évolutionniste*, illustre épigone d'une tradition du plan orthogonal entamée déjà deux siècles en amont, dans les laboratoires expérimentaux des colonies du VIIe siècle.

Sans avoir une consistance assurée par la mémoire de ses propres textes, Hippodamos se voit amené à faire un inextricable et abusif corps commun avec les témoignages qui le concernent. En plus, récupérer l'héritage hippodamien pré-suppose un difficile éclairage parmi les lumières et les ombres jetées et par les vagues et par les vogues historiographiques soit sur l'époque de Périclès, soit sur l'ouvrage d'Aristote. Contre son gré, Hippodamos est devenu indistinctement leur ombre, étant soumis toujours aux plus subtiles manœuvres (et aux rhétoriques associées) que la postérité historiographique a opérées sur chacun d'eux.

⁸ Voir quelques pièces de ce procès dans Rodrigo (1992 : 158–159), Gehrke (1989 : 60) et Petre (2000 : 133). Hippodamos est tenu de conservateur, voire réactionnaire, en préfigurant les théories oligarchiques de la fin du Ve s. qui opposaient *hopla parechomenoi* aux autres citoyens (la triade hippodamienne prise sous la formule « 2+1 » chez Gernet (1938 : 226); Triebel-Schubert & Muss (1983–1984 : 46). Système aristocratique : Asheri (1975 : 12); oligarchique-aristocratique: Newman (1973 : 332 sq.). Système politique démocratique et égalitaire, Hippodamos étant assimilé avec Périclès: Petre (2000 : 134–136); Triebel-Schubert & Muss (1983–1984 : 58 sq.).

⁹ À la recherche de plus en plus obstinée de brancher les germes de la pensée politique hippodamienne à une tradition antérieure, plus ou moins reculée, nombre de commentateurs n'ont pas manqué de placer cette esquisse sous le sceau de la τριά harmonique, du nombre et de la proportion arithmétique et géométrique à la fois, d'extraction indéniablement pythagoricienne: Gernet (1938 : 225–227); Martin (1974 : 16). De l'immense littérature secondaire sur Pythagore et ses disciples, il suffit d'y faire référence aux remarquables observations de Burkert (1962 : 448sq.), qui met en évidence la dense présence de la triade dans la pensée du pythagorisme ancien et non dans ses formes tardives ou aux remarques de Gerschel (1962 : 691) qui rend compte du décevant et « médiocre amalgame qui n'évoque ni Euclide ni Plotin et semble indigne du génie grec » que les manuels d'arithmologie pythagoricienne nous a légué. Toutes ces imprécisions concernant le rattachement d'Hippodamos à une certaine école ou manière de penser nous confirment une fois de plus et doivent nous rappeler les lacunes de notre documentation plutôt que nous porter à le placer arbitrairement dans une suite ou l'autre. Et demandons-nous une fois de plus, bien que rhétoriquement, avec Gehrke (1989), s'il ne s'agit du refus d'aucune filiation: « Warum sollen wir nicht hier — immerhin in Übereinstimmung mit Aristoteles — dem Hippodamos etwas Originalität belassen, wenn wir ihm in der Urbanistik schon so viel nehmen?! » (p. 63).

Quel est le tracé parcouru par ceux qui ont prôné l'image d'un Hippodamos inventeur du plan orthogonal et *révolutionnaire* de l'urbanisme grec? Les partisans de cette option se recrutent principalement parmi les historiographes du XIXe s. qui suivent le ton donné par les études de K. F. Hermann et de M. Erdmann¹⁰. Embarrassés peut-être de l'ensemble assez étriqué des sources anciennes et en l'absence d'évidences probatoires d'autre type que les témoignages littéraires et lexicographiques, qui auraient pu compléter, préciser et nuancer, voire supplanter leur position (et celle du courant d'opinion dont ils faisaient partie), ils ont propagé l'image exaltée d'un Hippodamos « nouveau Triptolème, qui reforma l'urbanisme grec » (M. Erdmann) ou « le Haussmann de l'époque de Périclès » (A. Diès). J'ai essayé d'identifier la source des ingrédients de tels discours pour lesquels Hippodamos passe en tant qu'inventeur par excellence du plan en damier. Du nombre fourmillant des restitutions *auréolées* des antiquités grecques, j'ai choisi et dépouillé quelques-unes des traductions parmi les éditions aristotéliennes les plus fréquentées dans le XIXe s. (voir l'*Annexe*). À l'intérieur de cette quantité, je me suis efforcée d'y percer pour mieux comprendre les mécanismes qui ont dû intervenir dans la fabrication de cette rhétorique historiographique. C'est ainsi que j'ai constaté que les historiographes s'appuyaient sur des traductions erronées de la première ligne du passage aristotélien. Aristote nous dit que Hippodamos de Milet a *divisé* (*διαίρεισις*) la cité et a *découpé* (*κατατέμεν*) le Pirée. La plupart des traductions opérées au XIXe s. ne font aucune différence spécifique entre *διαίρεισις* et *κατατέμεν*, entre division et découpage. Le binôme institué entre *διαίρεισις* et *κατατέμεν* constitue peut-être la plus corsée restitution du témoignage d'Aristote et a généré des embarras provoqués par une conceptualisation insuffisante. C'est même le binôme qui a opéré la division bipartite des traductions, des grilles des lectures, des interprétations, des manières de restituer l'apport des innovations hippodamiennes. Sans être polaire, la dissociation entre *διαίρεισις* et *κατατέμεν* est devenue subtilement sinon l'instrument, du moins le mécanisme du partage hors de propos de l'œuvre hippodamienne, intensément polarisée entre *révolution* et *évolution*. Dans son exposé des principales lignes du projet politique constitutionnel d'Hippodamos, qu'est-ce qu'Aristote a voulu nous transmettre précisément par la phrase « τὴν τῶν πόλεων διαίρεισιν εὔρε/ c'est lui qui inventa la division des cités »? De nombreuses mises au point, des avancées et des chroniques et rapports des fouilles collectant des témoignages archéologiques ont vu le jour sans que sur la traduction de la phrase aristotélienne s'institue un accord. Je m'attache à l'opinion, amplement représentée, selon laquelle le syntagme d'Aristote ne concerne pas la division des cités relative aux structures spatiales urbanistiques, mais ici il s'agit plutôt d'une division *théorique* de la cité (en tant que communauté politique) en groupes sociaux. Autrement dit, je m'attache à l'opinion à l'avis de laquelle Hippodamos ne passe pas pour inventeur de la formule empirique de découpage propre au plan orthogonal, mais en tant que réformateur au niveau théorique des systèmes de philosophie politique en train de dresser la meilleure constitution de la cité et qui ont affleuré dans le milieu intellectuel ionien notamment à la fin du VI s. A l'aide de notre propos est même le contexte où Aristote énonce cette phrase, c'est-à-dire le contexte à l'intérieur duquel il rend compte essentiellement des principales directions *théoriques* du projet politique

¹⁰ Hermann (1841); Erdmann (1884).

d'Hippodamos (auprès des projets de Platon et de Phaléas de Chalcedoine) et non de ses réalisations en tant qu'urbaniste du Pirée ou de Thourioi. Dans ce contexte, une division *théorique* désignée par « diviser la cité en tant que communauté politique » est plus envisageable et s'approche mieux du sens sur lequel porte ce passage dans son entier qu'une division *appliquée* désignée par « diviser/ découper la cité en tant qu'espace civique ». C'est comme si la διαίρεσις sous-étend tout ce qui relève du contenu *théorique* du projet hippodamien tandis que le κατατέμεν sous-étend tout ce qui relève de la forme *concrète* de mise en œuvre de son projet. Entre διαίρεσις et κατατέμεν on passe ainsi du général au particulier, d'abstrait au concret, du niveau théorique au niveau pratique¹¹. De plus, si l'on figurait le sens de la διαίρεσις en tant que division spatiale, on ne pourrait point comprendre pourquoi Aristote aurait doublé l'action de la διαίρεσις avec celle du κατατέμεν, « découper », qui exprime plus explicitement l'idée de division effective, au sens technique. De même, d'autres occurrences de la διαίρεσις ou des formes apparentées¹² avec celle-ci abondent dans la *Politique* d'Aristote, y compris au passage où il décrit les lignes générales du projet politique conçu par Hippodamos¹³. Toutes ces occurrences renvoient au sens de division théorique et logique: division du genre dans ses espèces, d'une notion générale dans ses parties ayant une sphère commune. Prendre conscience du « selon quoi » on sépare, c'est remonter à un niveau supérieur de l'idéal opératoire: la διαίρεσις hippodamienne se pratique selon des critères politiques, fait qui confirme le haut niveau théorique, pas du tout empirique, de la réforme du Milésien.

Sans marquer la différence spécifique entre διαίρεσις et κατατέμεν presque toutes les traductions du XIXe s. nous restituent l'image auréolée d'un Hippodamos artisan de la division territoriale de la cité, inventeur et réformateur sans précédent: il est un innovateur, oui, mais l'objet de sa réforme est autre que le plan orthogonal, la suite en fera preuve. Malgré les apports ultérieurs des découvertes archéologiques et des amples discussions et mises au point décisifs concernant le binôme d'Hippodamos *révolutionnaire* et/ou *évolutionniste*, l'esprit et voire la lettre de ces traductions seront prolongés à travers tout le XXe s. (voire l'*Annexe*).

En revanche, j'ai trouvé quatre traductions qui raffinent la différence spécifique entre διαίρεσις et κατατέμεν et qui ont fortement remarqué que la plupart des fréquentes occurrences de διαίρεσις dans le corpus aristotélicien se réfèrent à une division logique du genre dans ses espèces. Il s'agit des traductions offertes par: M. Prélot, R. Martin, G. Nachtergaele et, paradoxalement, en contre-courant avec son époque et ses contemporaines, de celle restituée par C. Millon, déjà en 1803 :

¹¹ Nachtergaele (1988 : 10–11) et Gorman (1995 : 387–388) sur les occurrences de διαίρεσις dans la *Politique* aristotélicienne, qui constituent l'objet de ses recherches.

¹² Martin (1974 : 105) rappelle les termes qui désignent, dans la tradition lexicographique qui interprète correctement l'expression d'Aristote, la division d'un site et le tracé du plan: νέμησις (Photius, Hésychius, v. *supra* p. 1, n. 3), διανέμειν (Hésychius) ou κατατέμνειν.

¹³ Voici quelques exemples de verbes apparentés à διαίρεσιν : « Il composait sa cité de dix mille citoyens et la divisait (διηρημένην) en trois parties » (*Pol.* 2 1267b31) ou « il divisait (διήρει) le territoire en trois parties » (*Pol.* 2 1267b33) ou, plus loin et dans un autre contexte plus clair, « [...] ceux qui philosophent sur la politique ont reconnu qu'il faut diviser (διηρησθαι) la cité en groupes distincts » (*Pol.* 7 1329a41) ou « il est dès lors nécessaire de diviser (διηρησθαι) le territoire en deux parties ; [...] et chacune de ces parties sera à nouveau divisée (διηρησθαι) en deux » (*Pol.* 7. 1330a9–12) ou « Telle est donc la manière dont, nécessairement, le territoire doit être divisé (διηρησθαι) pour les raisons qu'on a dites » (*Pol.* 7. 1330a23–25).

Hippodamos aurait été l'« inventeur de la *division des États par ordres de citoyens* ». Sans avoir la prétention d'avoir épuisé l'exhaustive histoire des traductions du passage aristotélicien qui constitue l'objet de notre examen, c'est le temps de dresser un bref inventaire des récurrences y trouvées :

- a) La plupart des éditions consultées offrent une traduction erronée du *διαίρεσις* dans le sens d'une division spatiale, fait qui peut constituer la clef des mésinterprétations¹⁴.
- b) Une autre partie des traductions restent extrêmement évasives lorsqu'elles offrent une traduction imprécise du *διαίρεσις* en tant que « division des cités », sans marquer aucune différence spécifique et sans rendre compréhensibles ni la nature, ni l'objet de la division (« cité » en tant que structure spatiale ou politique ?)¹⁵.
- c) Les modèles et les éditions les plus fréquemment citées qui servent aux traductions du XIXe s. appartiennent soit à la tradition de la Renaissance, soit à la tradition du XIXe s. même. Afin de fixer la « source du Mal », Vanessa Gorman est descendue sur le tracé des traductions du passage aristotélicien concernant Hippodamos et, à la fin d'un examen préliminaire¹⁶, elle a constaté que :
 - i) La tradition médiévale récupère et restitue l'image d'un Hippodamos artisan de la division de la communauté politique, au niveau théorique de son projet, et non d'un Hippodamos inventeur du plan orthogonal de la cité. Toutes les interprétations médiévales restent fidèles et se mettent, en esprit, voire littéralement, dans le ton donné sinon par la traduction « officielle » de

¹⁴ Barthélemy-Saint-Hilaire (1837): Hippodamos apparaissait en tant que « le même qui inventa la *division des villes en rues*, et appliqua cette distribution nouvelle au Pirée ». L'erreur persiste à l'intérieur du corpus de notes: «Hippodamos paraît avoir été un fort habile architecte. Ce fut lui qui imagina le premier de diviser les villes en rues régulières [...] » (*ibid.* 147, n. 2); Stahr (1860): «welcher die Abtheilung der Städte nach Strassen und Quartieren erfunden [...] hat»; Newman (1887): «the division of cities into streets or quarters»; Ellis (1888): «contrived the art of laying out towns, and separated the Piraeus»; Welldon (1897): «the first person not being a practical politician, who set himself to make a statement of the best polity, was Hippodamus the son of Euryphon of Miletus, the same who invented the method of partitioning cities and laid out the Piraeus with intersecting streets»; Barker (1948): «[Hippodamus of Milet], a man who invented the planning of towns in separate quarters, and laid out the Peiraeus with regular roads» ou «a planner of towns, who also sought to plan states on new lines»; Sinclair (1962): «It was he who *invented the division of cities into precincts*, and he also laid out the street-plan of the Piraeus»; Tricot (1962): «c'est lui qui inventa de diviser les villes en quartiers et découpa le Pirée en rues»; Aubonnet (1968): «celui qui inventa le tracé géométrique des villes et découpa le Pirée en damier»; Pellegrin (1993): «c'est lui qui inventa la division régulière des villes et qui découpa le Pirée <en quartiers>»; Saunders (1995): «It was he who invented the division of states and laid out the streets of the Piraeus»; Reeve (1998): «invented the division of city-states and laid out the street plan for Piraeus». En plus par rapport aux éditions déjà mentionnées, cf. aux dépouillements déjà effectués par Gorman (1995 : 391); J. Gillies (1804²), A. F. Didot (Paris 1862), E. Walford (London 1881), F. Susemihl (Leipzig 1879), J. Bernays (Berlin 1872), J. Warrington (London 1959), H. Rackham (Loeb edition, Cambridge 1959, réimpr. de l'éd. de 1932), J. Barnes (Cambridge 1984), S. Everson (Cambridge 1981, réimpr. 1988) etc.

¹⁵ Voir en ce sens, par exemple: Averrois (Venice 1562–1574), J. G. Schneider (Frankfurt 1809), B. Jowett (1885), R. P. McKeon (1941) ou C. Lord (1984).

¹⁶ Gorman (1995 : 391–395).

la *Politique* aristotélicienne opérée en 1260 par Guillaume de Moerbeke, du moins aux commentaires thomistes au 2^e livre (env. 1272)¹⁷;

- ii) on retrouve le recours au même commentaire y compris en 1502, dans l'interprétation donnée par Ferdinandus Rhoensis au rôle d'Hippodamos¹⁸ ou en 1548, dans l'édition d'Io. Genesis Sepulveda Cordubensis¹⁹;
- iii) c'est à peine sous le sceau des filtres culturels de la Renaissance italienne, dans les commentaires de Pietro Vettori, en 1576, que l'on peut identifier la première traduction défectueuse du passage. Vanessa B. Gorman a émis l'hypothèse selon laquelle la source possible de sa mésinterprétation aurait été constituée par l'article d'Hésychius, où le lexicographe employa διαίρέω, forme apparentée à διαίρεσις, qui reprend par inférence le même sens que κατατέμνω (= découper, diviser au sens spatial) du passage aristotélicien²⁰.

Bien que l'on ne puisse pas quantifier les dimensions de l'influence exercée par Vettori, ce qui reste sûr est que cette traduction défectueuse est devenue un lieu commun avant d'être identifiée en tant que telle. Elle s'est perpétuée en chaîne avec une vitesse remarquable et deviendra une suite relayée et un argument fondamental de la rhétorique du XIX^e s. qui nous a restitué une image clichée, mais très recherchée et façonnée, d'un Hippodamos personnage exponentiel, révolutionnaire, presque héroïque, auteur de l'invention quasi miraculeuse du plan en damier, prédisposé à une postérité sans propos. Tout cela n'a fait que consolider la manière ou déjà le maniérisme exalté des courants historiographiques de se rapporter aux canons de la Grèce ancienne, en magnifiant le « siècle d'or » et en cristallisant le mythe de la prééminence de l'Athènes péricléenne. Tout cela ne fait que rendre compte de l'impacte et des conséquences de la promotion à grande échelle de l'exaltation renanienne devant le miracle grec, formule saisissante dont l'usage, sans cesse reproduit et disputé, n'a pas manqué d'être amendé en tant que produit spécifique des types d'histoire et d'historiographie qui l'avaient généré. Dans ce contexte idéologique, Hippodamos de Milet n'est que la victime d'une certaine piété envers le passé ancien. Un Hippodamos autrement que *révolutionnaire* aurait périclité la symétrie de l'architecture d'exemplarité projetée sur le siècle de Périclès, assez laborieusement entretenue par les vogues historiographiques du XIX^e s.

¹⁷ « adinvenit distinctionem civitatis quantum ad diversos ordines civium ». Voir les éditions suivantes: Sancti Thomae Aquinatis, *In octo libros Politicorum Aristotelis : expositio seu, De rebus civilibus*, reproduction photo-litho., Quebeci: Tremblay & Dion, 1940; Raymundi M. Spiazzi (cura et studio), *In libros Politicorum Aristotelis expositio*, Taurini: Marietti, 1951; Ernest L. Fortin & Peter D. O'Neill (trans.), "Thomas Aquinas: Commentary on the Politics", dans Ralph Lerner & Muhsin Mahdi (eds), *Medieval Political Philosophy: A Sourcebook*, New York : Agora Editions, Free Press of Glencoe, 1963, p. 298–334.

¹⁸ « [...] promus invendu division civilisés quantum as diverse urines civisme », cf. Gorman (1995 : 392).

¹⁹ « Hippodamus hanc Reipublicae formam excogitavit ut civitas ex hominum decem milibus constituta, in tres partes divideretur », cf. *ibid.* 392.

²⁰ *Ibid.* 392: « Pier Vettori was the first to depart from this tradition [i.e. médiévale] ».

L'apport consistant des résultats des fouilles archéologiques déployées dès le dernier quart du XIXe s.²¹ et notamment dans la première moitié du XXe s., va démystifier progressivement, parfois radicalement, cette image. Les archéologues ont mis en évidence des ressemblances frappantes entre les traits de la formule hippodamienne implémentée au Pirée et les plans urbains de certaines villes grecques, principalement des colonies milésiennes fondées à l'époque archaïque dans les zones insulaires égéennes, dans le nord de l'Italie ou sur les bords de la Mer Noire, telles que: l'ancienne Smyrne, Sélinonte, Mégara Hyblaea, Olynthe, Olbia etc.

À une première et grossière vue, les ressemblances sont assez frappantes: apparemment, les mêmes réseaux géométriques des axes principaux parallèles, reliés par des rues perpendiculaires, délimitant des îlots dont les plus réguliers sont ceux de la zone centrale, aire réservée pour l'implémentation de l'agora, dans le voisinage immédiat des vastes édifices publics occupant plus d'un îlot, le même alignement ordonné des maisons dans les secteurs résidentiels: il est vrai que l'on y trouve des quadrillages urbains, des conceptions simples et claires des groupements et des tissus urbains, des tracés géométriques et réguliers. Mais, ces structures urbaines constituent l'expression même des relations étroites développées par les cités avec leurs éléments générateurs, qu'ils relèvent de la géographie, de l'évolution historique ou des influences sociales et économiques. Leurs fonctions pratiques et utilitaires, leurs plans fonctionnels et raisonnés répondent aux commandes sociales, militaires ou commerciales des populations non urbanisées, de tradition paysanne. Ce sont les irrégularités et maladroites des plans orthogonaux primitifs, leurs lourdeurs et hésitations stylistiques qui font preuve d'un urbanisme manqué de formule et de patente, empirique et improvisé, dépouillé de toute recherche politique ou théorique. Ils ne constituent pas et il ne faut pas en faire des prototypes des plans orthogonaux.

En revanche, voici le plan hippodamien du Pirée: un plan implanté sur un site vierge, débutant avec l'opération d'un bornage majeur qui fixa les lignes générales du programme urbanistique et divisa la location dans les aires principales (les domaines publics réservés aux installations commerciales, aux constructions et équipements militaires, aux édifices publiques); la même opération partagea les îlots et laissa des terrains libres attribués à l'État. Ce sont les prémisses méthodologiques de l'extension ultérieure de la ville, de son aménagement progressif (par la construction proprement-dite des édifices publics et privés) et de sa croissance organique. La deuxième phase, le bornage mineur, plus affiné et ponctuel, désigna l'emplacement des édifices à l'intérieur des aires préalablement définies et la principale originalité d'Hippodamos: il désigna l'emplacement de deux places publiques, l'une politique, l'autre commerciale, répondant aux fonctions correspondantes, mais distinctes l'une de l'autre: un *zoning* qui établissait les premiers rapports fonctionnels.

De cette manière, la formule hippodamienne du plan en damier apparaît en tant qu'expression mature d'une recherche théorique du rationalisme ionien en quête

²¹ Milchhöfer (1885). Ces premières excavations seront suivies par celles de l'École française d'archéologie (1887) et notamment par celles du Service Archéologique Grec. Bon nombre de descriptions et mises à jour du plan du Pirée sont offertes par: Martin (1951: 357-371; 1974: 106-110; 1994: 252-256); Vanderpool (1960: 265-269). Sur l'histoire et la topographie du Pirée, voir: Judeich (1931: 430-456); Scranton (1941: 114-120); Gomme (1945: 261-270); Dinsmoor (1950: 241sq.); Maier (1959: 17 sq. et 1961: 464-474); Amit (1961); Panagos (1968); Boersma (1970, s.v. *Peiraius*); Eickstedt (1991); Hoepfner & Schwandner (1994: 22-50).

progressive de la meilleure structure politique de la cité et de la meilleure expression spatiale correspondante. Loin de proposer des recettes d'embellissement²² des villes, l'école milésienne a filtré toutes les expériences antérieures en matière de structuration géométrique et fonctionnelle de l'espace urbain. Dans ce contexte, rien d'étonnant dans le fourmillement d'utopies politiques généré par le courant du rationalisme ionien, rien d'étonnant dans l'émergence d'une nouvelle manière d'espace-ment urbain, appliquée pour la première fois sur le site de l'ancien Milet, détruit par les Perses, afin de fonder la nouvelle ville. Le projet constitutionnel d'Hippodamos ne fait que s'inscrire dans cette abondante production de théories politiques en même temps que sa formule urbaine se trouve emboîtée sous une théorie politique dont elle constitue seulement l'expression pratique. Plaident pour cela tous les traits de son projet politique, étroitement apparenté avec les théories de la nature élaborées par les philosophes milésiens. Son ainsi-dite obsession de la division n'est que la recherche de l'unité par séparation, formule consacrée déjà par l'école de Milet. Hippodamos n'opte pas pour le concept d'*Innombrable* ou pour les *homéométries* en nombre infini d'Anaxagore puisque cet innombrable qui échappe au nombre est privé de toute forme d'unification et échappe à toute forme d'unité. Hippodamos opte pour la formule d'une division tripartite étant engagé à la recherche d'une formule de structuration du cosmos politique, dont l'unité s'articule par une division finie qui devient ainsi principe causal efficient. Pour cela plaide aussi le nombre limité des citoyens qui n'est qu'une expression de l'*Un-et-multiple* empédocléen : nombrable, articulable selon le rassemblement et la séparation. Les îlots sont à la fois séparés et rassemblés selon un schéma fonctionnel tripartite qui les met en relation les uns avec et contre les autres justement pour assurer l'unité de la cité et sa cohérence fonctionnelle.

Entre *révolution* et *évolution*, je m'attache à la voie prônée par Aristote dans son *Ethique à Nicomaque*: la voie du « juste milieu ». Hippodamos apparaît ainsi en tant que brillant philosophe politique. Il n'est point un banal épigone mimétique, situé à la fin d'une évolution des formules urbaines déjà entamée et dont les principes formels étaient déjà fixés par ses prédécesseurs. Il a su filtrer ces expériences longuement exercées et surtout il les a converties dans une première théorie grecque en matière d'urbanisme ouverte vers une prodigieuse évolution et un incommensurable rayonnement. À l'aide d'une formule rocambolesque, l'on peut dire que Hippodamos a révolutionné une évolution antérieure et a fait évoluer sa révolution de l'urbanisme grec à travers toute son histoire subséquente. Depuis, le plan hippodamien déborde très largement le cadre spatial et chronologique de la Grèce ancienne, entraînant l'évolution de sa recette dont les principes sont appliqués en égale mesure aujourd'hui, au Pirée moderne et ailleurs.

PhD Cand. Gabriela Cursaru
Département d'Histoire, Université de Montréal
Courriel électronique : gabriela.petrisor@umontreal.ca

²² Lévêque & Vidal-Naquet (1964 : 128).

ANNEXE

Éditions de la Politique d'Aristote consultées:

- Aubonnet, J. (1968) = *Politique*, texte établi et traduit par Jean Aubonnet. 2^{ème} tirage, revu et corrigé. Paris : Les Belles Lettres (CUF) [1^{re} éd. 1960; réimpr. 1971].
- Barker, E. (1948) = *The Politics of Aristotle*, translated with an introduction, notes and appendixes by Ernest Barker. 1^{re} éd.: juillet 1946, réimpr. 1947 (forme abrégée de l'éd. de 1946), 1948 (avec des corrections). Oxford: Clarendon Press, 1952.
- Ellis, W. (1888) = *A Treatise on Government*, translated from the Greek of Aristotle by William Ellis. London : Routledge [1^{re} éd. 1776, in-4°, réimpr. 1778].
- Barthélemy-Saint-Hilaire, J. (1837) = *Politique*, traduite du grec par Barthélemy-Saint-Hilaire. Paris : L'Imprimerie Royale.
- Barthélemy-Saint-Hilaire, J. (1874) = *Politique d'Aristote*, traduite en français d'après le texte collationné sur les manuscrits et les éditions principales par J. Barthélemy-Saint-Hilaire. 2^{ème} éd. revue et corrigée. Paris : Dumont, 1848 [3^{ème} éd. rev. et corr., Paris : Librairie philosophique de Ladrangé].
- Gillies, J. (1804²) = *The Politics and Economics of Aristotle*, tr., with notes, original and selected, and analyses. To which are prefixed, an introductory essay and a Life of Aristotle, by Dr. Gillies. London : H. G. Bonn [Nombreuses rééditions, London : H. G. Bohn, 1853; London : G. Bell, 1880].
- Jowett, B. (1885) = *The Politics of Aristotle*, translated by Benjamin Jowett, with a preface by the translator, and a special introduction by Maurice Francis Egan. London; New York : Colonial Press, 1899; *id.*, with an introduction, analyse and index by H. W. C. Davis, 1905, réimpr. 1908, 1911, 1915, 1920, 1923, 1926, 1930, 1938, 1942, 1945, 1948, 1957, 1959...
- Lord, C. (1984) = *Aristotle, The Politics*, translated, and with an introduction, notes, and glossary by Carnes Lord. Chicago : University of Chicago Press.
- McKeon, R. P. (1941) = *The basic works of Aristotle*, edited and with an introduction by Richard McKeon. New York : Random House.
- Millon, C. (1803) = *Politique d'Aristote*, trad. du Grec, avec des notes et des éclaircissements par Charles Millon. Paris : Artaud.
- Newman, W. L. (1887) = *The Politics of Aristotle*, with an introduction, two prefatory essays and notes critical and explanatory by W. L. Newman. Oxford : Clarendon Press, 1887–1902 [réimpr. New York : Arno Press, 1973].
- Pellegrin, P. (1993) = *Aristote, Les Politiques*, traduction inédite, introduction, bibliographie, notes et index par Pierre Pellegrin. 2^{ème} édition revue et corrigée. Paris : Flammarion.
- Prélot, M. (1964) = *La politique*. Texte français présenté et annoté par Marcel Prélot. Genève : Gonthier (*Bibliothèque Méditations*; 14).
- Reeve, C. D. C. (1998) = *Aristotle, Politics*, translation, introduction and notes by C. D. C. Reeve. Indianapolis–Cambridge : Hackett Publishing Comp.
- Saunders, T. J. (1995) = *Aristotle, Politics*, Books I and II, translated and commentaries by T. J. Saunders. Oxford : Clarendon Press.

- Sinclair, T. A. (1962) = *The Politics*. New York : Penguin Books [éd. rev. 1981, réimpr. 1982].
- Stahr, C. & A. (1860) = *Aristoteles' Politik*, übersetzt und erläutert von Carl Stahr und Adolf Stahr. Stuttgart : Kraiss & Hoffmann
- Tricot, J. (1962) = *La politique*, nouvelle traduction avec introduction, notes et index par J. Tricot. Paris : J. Vrin (*Coll. Bibliothèque des textes philosophiques*).
- Welldon, J. E. C. (1897) = *The Politics of Aristotle*, translated with an analysis and critical notes by J. E. C. Welldon. London : Macmillan [1^{re} éd. : 1883, réimpr. 1888, 1893, 1897].

Bibliographie : littérature secondaire

- Amit, M. (1961) 'Le Pirée dans l'histoire d'Athènes à l'époque classique.' — *BAGB* 935, 464–474.
- Asheri, D. (1975) 'Osservazioni sulle origini dell'urbanistica Ippodamea.' — *RSI* 87, 5–16.
- Boersma J. S. (1970) *Athenian Building Policy from 561/0 to 405/4 B.C.* Groningen : Wolters-Noordhoff Publishing.
- Burkert, W. (1962) *Weisheit und Wissenschaft. Studien zu Pythagoras, Philolaos und Platon.* Nürnberg : Carl (*Erlanger Beiträge zur Sprach- und Kunstwissenschaft*; 10).
- Burns, A. (1976) 'Hippodamus and the Planned City.' — *Historia* 25, 414–428.
- Delatte, A. (1922) *Essai sur la politique pythagoricienne.* Liège–Paris (*Bibliothèque de la Faculté des Lettres de l'Université de Liège*; fasc. XXIX).
- Dinsmoor, W. B. (1950) *The Architecture of Ancient Greece: an Account of its Historic Development.* 3^{ème} éd. New York : Batsford.
- Eickstedt, K.-V. von (1991) *Beiträge zur Topographie des antiken Piräus.* Athens : Hi en Athinais Archaïologiki hetaireia (*Ancient Sites and Museums in Greece*; 15).
- Erdmann, M. (1884) 'Hippodamos von Milet und die symmetrische Städtebaukunst der Griechen.' — *Philologus* 42, 193–227.
- Gehrke, H.-J. (1989) 'Bemerkungen zu Hippodamos von Milet.' — Schuller, W.; Hoepfner, W.; Schwandner, E. L. (éds.), *Demokratie und Architektur. Der hippodamische Städtebau und die Entstehung der Demokratie. Konstanzer Symposium vom 17. bis 19. Juli 198.* München : Deutscher Kunstverlag, 58–63.
- Gernet, L. (1938) 'Les dix archontes de 581.' — *RPhLHA* 12, 216–227.
- Gerschel, L. (1962) 'La conquête du nombre. Des modalités du compte aux structures de la pensée.' — *Annales E.S.C.* 17, 691–714.
- Gomme, A. W. (1945) *A Historical Commentary on Thucydides.* T. I. Oxford : Clarendon Press.
- Gorman, V. B. (1995) 'Aristotle's Hippodamos (*Politics* 2.1267b22–30).' — *Historia* 44.4, 385–395
- Hermann, K. F. (1841) *Disputatio de Hippodamo Milesio ad Aristotelis Politicam II.5.* Marburg : Elwert.
- Hoepfner, W.; Schwandner, E.-L. (1994) *Haus und Stadt im klassischen Griechenland. Wohnen in der Klassischen Polis I.* 2^{ème} éd. München : Deutscher Kunstverlag.
- Judeich, W. (1931) *Topographie von Athen.* 2^{ème} éd. München : Beck.

- Lavedan, P. (1966² [1924]) *Histoire de l'urbanisme. I: Antiquité*. 2^{ème} éd. entièrement refondue. Paris : Henri Laurens.
- Lévêque, P.; Vidal-Naquet, P. (1964) *Clisthène L'Athénien. Essai sur la représentation de l'espace et du temps dans la pensée politique grecque de la fin du VI^e siècle jusqu'à la mort de Platon*. Paris : Éditions Macula.
- Maier, F. G. (1959 et 1961) *Griechische Mauerbauinschriften*. T. I et II. Heidelberg : Quelle & Meier.
- Martin, R. (1951) *Recherches sur l'agora grecque. Études d'histoire et d'architecture urbaines*. Paris : E. de Boccard.
- Martin, R. (1974) *L'urbanisme dans la Grèce antique*. 2^{ème} éd. augmentée. Paris : Éditions A. & J. Picard & Cie.
- Martin, R. (1994) *L'art grec*. Paris : Librairie Générale Française.
- Milchhöfer, A. (1885) *Erläuternder Text zu den Karten von Attika*. Berlin : Reimer.
- Nachtergaeel, G. (1988) 'Hippodamos de Milet, urbaniste et philosophe.' — *Ludus Magistralis* 64, 7–18.
- Panagos, C. T. (1968) *Le Pirée. Étude économique et historique depuis les temps les plus anciens jusqu'à la fin de l'empire romain, avec une étude topographique*. Trad. fr. de P. Gerardat. Paris : Klincksieck.
- Petre, Z. (1979) 'Hippodamos de Milet et les principes de la cité démocratique.' — *StCl* 18, 23–37 [article repris dans *id.* (2000), *Cetatea greacă (= La cité grecque)*, éd. roum. Bucarest : Nemira].
- Rodrigo, P. (1992) 'Mystique du nombre et rationalité chez Hippodamos de Milet.' — Thivel, A. (éd.), *Le miracle grec. Actes du II^e Colloque sur la pensée antique, organisé par le Centre de recherche sur l'histoire des idées (C.R.I.H.) les 18, 19 et 20 mai 1989 à la Faculté des Lettres de Nice*. Nice : Association des publications de la Faculté des Lettres de Nice (*Publications de la Faculté des lettres, arts et sciences humaines de Nice*, nouv. sér., n^o 6), 153–167.
- Scranton, R. L. (1941) *Greek Walls*. Cambridge : Harvard University Press.
- Szidat, B. (1980) 'Neueres.' — *BJb* 180.
- Triebel-Schubert, Ch.; Muss, U. (1983–1984) 'Hippodamos von Milet. Staatstheoretiker oder Stadtplaner.' — *Hephaistos* 5–6, 37–50.
- Vanderpool, E. (1960) 'News Letter from Greece.' — *AJA* 64, 265–271.
- Wycherley, R. E. (1964) 'Hippodamus and Rhodes.' — *Historia* 13, 135–139.